



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse • 2023

Bilan des mesures

« Agir pour les aidants »

2020-2022

Sommaire

Introduction	2
Les 6 priorités de la stratégie	3
Priorité 1 : soutenir les aidants dans leur vie quotidienne.....	3
Priorité 2 : Faciliter les démarches administratives des aidants	5
Priorité 3 : permettre aux aidants d’avoir une vie professionnelle et une vie personnelle	5
Priorité 4 : proposer plus de solutions de répit.....	6
Priorité 5 : agir pour la santé des aidants	7
Priorité 6 : aider les jeunes aidants.....	7
Conclusion	8

Introduction

En France, il y a environ 10 millions **d'aidants**.

Les aidants sont des personnes qui aident une personne âgée ou une personne en situation de handicap.

Les aidants sont des personnes proches, comme

- un parent
- un ami
- un frère ou une sœur.

Les aidants ont beaucoup de choses à faire.

C'est parfois difficile d'être un aidant.

Les aidants ont souvent

- des difficultés de santé
- moins de vie sociale
comme des sorties au restaurant ou au cinéma avec des amis
- peu de temps libre
- des difficultés au travail

En octobre 2019, plusieurs ministres ont proposé une **stratégie** pour soutenir les aidants.

Une stratégie est un plan avec des objectifs pour le futur.

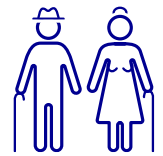
Une stratégie explique aussi comment atteindre les objectifs.

La stratégie s'appelle « **Agir pour les aidants 2020-2022** ».

En 2023, c'est le moment de faire le bilan.

Le bilan va servir à montrer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.

Par exemple, le Covid-19 a empêché de faire certaines choses.



Des organismes et des associations ont suivi l'avancement de la stratégie. Ils ont aidé à faire ce bilan.

Les 6 priorités de la stratégie

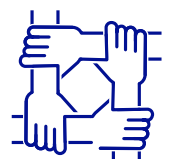
Une priorité est ce qu'il faut faire en premier. La stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » a 6 priorités. Pour chaque priorité il y a une liste de **mesures**. Une mesure est une action.

Priorité 1 : soutenir les aidants dans leur vie quotidienne

Les aidants ont des droits. Les aidants ont du mal à reconnaître qu'ils sont des aidants. Par exemple une maman qui aide son enfant handicapée ne dit pas forcément qu'elle est aidante. Il faut soutenir les aidants pour mieux



- les informer
- les écouter pour qu'ils partagent leurs difficultés
- les orienter vers les personnes qui peuvent les aider
- leur permettre d'accéder à leurs droits



Des mesures existent pour aider et informer les aidants et les personnes qui sont aidées :

- quand une personne en situation de handicap ou un aidant a un problème, elle appelle le numéro 0 800 360 360. Les personnes qui répondent au téléphone connaissent bien les problèmes des personnes handicapées et de leurs aidants.



Elles cherchent des solutions aux problèmes.

On appelle cela les **Communautés 360**.

Les communautés 360 aident

- les personnes en situation de handicap
 - les proches aidants
 - les familles qui ont des difficultés particulières dans leur quotidien
 - les familles qui cherchent des solutions d'accompagnement
- le site internet d'information de la CNSA.
Il y a beaucoup d'informations par exemple sur l'aide pour les aidants ou sur le financement des établissements spécialisés.
 - le service « **Ma Boussole Aidant** »
C'est un site internet qui permet de chercher de l'aide près de chez soi.



La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, appelée la CNSA a financé

- des associations nationales
- des conseils départementaux



La CNSA a aussi réuni des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie.

Ce sont des entreprises qui donnent de l'argent pour la prévention et la perte d'autonomie

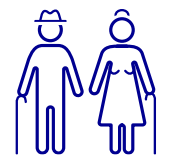
Cela a permis d'aider environ 450 000 aidants.

Priorité 2 : Faciliter les démarches administratives des aidants

Les droits sociaux sont par exemple des indemnités financières

Les principales mesures de la Priorité 2 sont :

- Tous les aidants peuvent demander une indemnité quand ils s'occupent d'un proche.
C'est-à-dire qu'ils peuvent recevoir une somme d'argent.
- Tous les salariés peuvent prendre des congés pour aller aider un proche malade.
- Les aidants ont le droit automatiquement à l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer ou AVPF dans certaines conditions.



Priorité 3 : permettre aux aidants d'avoir une vie professionnelle et une vie personnelle

Les aidants qui travaillent ont le droit à des congés spéciaux.

Ils s'appellent

- le congé proche aidant
- le congé de présence parentale

Maintenant, les aidants peuvent prendre des demi-journées de congés proche-aidant ou présence parentale.

Les aidants peuvent demander une Validation des Acquis de l'Expérience, une VAE. C'est-à-dire que leur expérience d'aidant les aide à obtenir un diplôme pour :

- changer de travail
- trouver un travail

Les entreprises doivent soutenir leurs salariés qui sont aussi des aidants.



Priorité 4 : proposer plus de solutions de répit

Le répit est un besoin de repos.

Les aidants sont fatigués et

il faut trouver des solutions pour qu'ils se reposent.

L'objectif de la Priorité 4 est de limiter la fatigue des aidants.

Les Agences Régionales de Santé ou ARS

ont reçu plus de 60 millions d'euros

pour imaginer de nouvelles solutions de répit pour les aidants.

Une solution de répit permet à un aidant

de se reposer pendant que quelqu'un d'autre

s'occupe de son proche.

Le Covid 19 a retardé la création des nouvelles solutions de répit.

Des expérimentations de nouvelles solutions de répit

vont continuer jusqu'en décembre 2023.

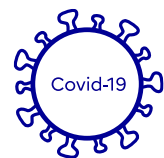
Il existe des plateformes d'accompagnement et de répit,

on dit aussi les PFR.

Ce sont des structures pour accompagner et

conseiller les aidants.

Les informations sur les PFR sont plus nombreuses.



Par exemple, on peut maintenant trouver des informations pour les aidants des personnes en situation de handicap.

On peut contacter les plateformes pour avoir des conseils et du soutien.

On peut aussi contacter les PFR pour avoir de l'aide pour faire les démarches administratives.

Priorité 5 : agir pour la santé des aidants

Les aidants trouvent qu'ils ne sont pas en très bonne santé.

Les médecins et les personnes des services sociaux doivent prendre l'habitude de demander aux aidants comment ils vont.

La santé des aidants est un sujet important.

Des enquêtes vont avoir lieu pour avoir plus d'informations.



Priorité 6 : aider les jeunes aidants

Des enfants sont parfois les aidants de leurs parents.

Les professionnels qui travaillent dans les écoles, les collèges et les lycées doivent apprendre à repérer les élèves qui sont aidants.

Depuis le 30 juillet 2019, les écoles peuvent adapter la scolarité des étudiants qui sont aidants : par exemple, changer l'emploi du temps des étudiants qui aident un proche.



Conclusion

Plusieurs ministères et des associations ont travaillé ensemble pour la stratégie « Agir pour les aidants ».

C'est un sujet très important.

Le bilan 2020-2022 va être utile

pour commencer une nouvelle stratégie en 2023.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Alison et Hanan de l'ESAT Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la cohésion sociale souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs ayant participé à la mise en œuvre des mesures de la Stratégie nationale de mobilisation et de soutien en faveur des aidants « Agir pour les aidants 2020-2022 » ainsi que ceux ayant contribué à la réalisation de ce bilan :

- les acteurs associatifs : l'Association Française des Aidants, le Collectif Je t'Aide, le Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux, la Fondation France Répit, France Alzheimer, Jeunes AiDants Ensemble, le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé de l'Université Paris Descartes, l'Union Nationale des Associations Familiales, Nouveau Souffle, La pause Brindille, le Service des Aidants Familiaux d'Information et de Ressources liées au Handicap, Avec Nos Proches, La Compagnie des Aidants, Ma Boussole Aidants, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques et Baluchon France ;
- les administrations centrales de l'Etat : la Direction générale de la Cohésion sociale, la Direction de la Sécurité sociale, la Direction générale de la Santé, la Direction générale de l'offre de soins, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la Direction générale du travail, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, la Direction générale des Entreprises, la Direction générale de l'enseignement scolaire, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, la Direction interministérielle du numérique, la Délégation à l'information et à la communication, le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, la Direction générale des Collectivités locales et la Direction interministérielle de la transformation publique ;
- les administrations déconcentrées et territoriales, plus particulièrement les agences régionales de santé et les conseils départementaux ;
- les caisses nationales et leurs réseaux : la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Caisse nationale de l'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ainsi que
- les opérateurs du ministère de la santé : l'Institut national du cancer et Santé publique France.

Composition du Comité de suivi :

Ministres ou leurs cabinets :

- Ministre déléguée auprès du Ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie : Brigitte Bourguignon
- Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes Handicapées : Sophie Cluzel

**

- Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées : Jean-Christophe COMBE
- Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes Handicapées : Geneviève Darrieussecq

Parlementaires et personnalités qualifiées :

- Sénatrice 91 – Groupe UC : Jocelyne Guidez
- Député 59, Agir : Paul Christophe
- Député 13, PCF : Pierre Dharréville
- Députée 76, LREM : Annie Vidal
- Membre du Conseil économique, social et environnemental : Claudie Kulak

Associations :

- Association française des aidants (AFA)
- Collectif Je t'aide
- Collectif inter associatif des aidants familiaux (CIAAF)
- Fondation France Répit
- France Alzheimer
- Jeunes aidants ensemble (JADE)
- Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé de l'Université Paris Descartes
- Union nationale des associations familiales (UNAF)
- Association Nouveau Souffle
- Association la pause Brindille

Administration centrale :

- DGCS
- DSS
- DGS
- DGOS
- DREES

Min Travail /emploi

- DGT
- DGEFP
- DGAFP

Min Education nationale /Enseignement supérieur /Jeunesse

- DGESCO
- DJEPVA

Opérateurs nationaux :

- CNSA
- CNAM
- CNAF
- INCA

Date de réunions du comité de suivi :

5 octobre 2020

5 mai 2021

25 novembre 2021

19 septembre 2022